



Vente de parts d'une société sarl

Par **actifed59**, le **29/10/2014** à **15:58**

Bonjour,

Je associé dans une sarl à hauteur de 33.3 % du capital !

Je suis également salarié de cette société.

Cette société existe depuis le 01er janvier 2008.

Je vais quitter cette société au 01er janvier 2016 et mes associés vont me racheter mes parts sociales.

J'ai la possibilité de vendre ces parts entre le 01er janvier 2015 et le 01er janvier 2016 !

Qu'en sera-t-il du côté fiscal ?

Comment optimiser au mieux ?

Petite précision (95% du montant de la vente sera de la plus-value).

Par **moisse**, le **30/10/2014** à **09:54**

Bonjour,

Vous devrez intégrer cette plus value lors de votre déclaration IRPP sur les revenus de l'année de vente, soit 2015.

Ici pour la règle :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F21618.xhtml>

L'optimisation qui ne concerne pas le droit, serait d'en vendre une partie en 2015 et l'autre le 01/01/2016 pour étaler le montant sur 2 années et éviter un effet de seuil.

Par **actifed59**, le **30/10/2014** à **10:01**

Bonjour,

Merci pour votre retour, je note en effet l'importance de l'effet de seuil sur l'IR !